

ques producteurs ont peut-être cru à tort qu'une institution telle que la coopérative peut défier la loi fondamentale de l'offre et de la demande. Tant que la demande est active, on peut non seulement vendre mais on peut même faire un profit. D'un autre côté, on ne peut vendre des marchandises pour lesquelles il n'y a pas de demande. Je crois, toutefois, que les directeurs et certains organes de la coopérative ont fait des déclarations extravagantes concernant les bénéfices qu'un cultivateur pouvait recevoir en devenant membre de leur société. Il est possible que ces assertions aient été créées en Grande-Bretagne et quelques autres contrées européennes, un sentiment désavantageux pour nos producteurs et vendeurs de blé.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER : Mon honorable ami veut-il me permettre une question ?

L'honorable M. FORKE : Certainement.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER : Les observations franches et claires de mon honorable collègue m'ont vivement intéressé. Il nous a dit qu'il n'a pas renouvelé son contrat de cinq ans avec la coopérative, ayant décidé de vendre son blé lui-même à l'avenir. Mon honorable ami est un cultivateur sérieux et intelligent, et nous désirerions savoir quel a été le motif de cette conduite. Plusieurs parmi nous ont une certaine sympathie pour la coopérative. Je suis un de ceux-là, et je la lui donne dans une large mesure.

L'honorable M. FORKE : En réponse à mon très honorable ami, je dirai que je n'ai jamais, publiquement ou privéement, critiqué d'une manière quelconque les décisions de la coopérative.

Le très honorable sir GEORGE E. FOSTER : Non.

L'honorable M. FORKE : Je me suis séparé de la coopérative pour une raison purement personnelle. A l'expiration de mon contrat, je n'ai pas aimé les déclarations et la conduite de quelques directeurs de la coopérative et de certains producteurs de la Saskatchewan qui suggéraient une coopérative obligatoire, une association à laquelle les cultivateurs seraient forcés d'appartenir. J'ai désapprouvé cette attitude, et c'est l'unique motif pour lequel je n'ai pas renouvelé mon contrat. Je n'étais pas mécontent de la conduite de la coopérative. J'ajouterai que je suis membre de la Coarse Grains Pool, et que mon orge et mes autres produits vont là. Je me suis simplement réservé la liberté de vendre mon blé. J'ai cru que certains membres de la coopérative essayaient d'empiéter sur la liberté personnelle.

L'hon. M. FORKE.

L'honorable M. CASGRAIN : Très bien, très bien.

L'honorable M. LAIRD : C'est l'opinion des conservateurs, et j'abonde dans le sens de mon honorable collègue.

L'honorable M. FORKE : Mon honorable ami (l'honorable M. Casgrain) s'alarme un peu trop au sujet de l'avenir de la petite ferme, et il est trop optimiste touchant les perspectives de la culture au moyen de machines. Si les honorables sénateurs veulent bien m'excuser, je vais faire une brève allusion à mon expérience personnelle. J'emploie un tracteur et des chevaux sur ma terre, et je suis porté à croire que les chevaux fournissent un pouvoir aussi économique que les tracteurs, et que, au moins durant plusieurs années à venir, les tracteurs ne remplaceront pas entièrement les chevaux. Tant que le prix de l'essence sera aussi élevé qu'aujourd'hui, je crois que le cheval continuera à travailler sur les fermes de l'Ouest. Depuis que j'ai été élu pour la première fois au Parlement, j'ai été d'opinion que les grandes fermes disparaîtraient peu à peu; que les terres seraient d'une étendue moins considérable, et que la culture serait plus intensive, les habitants demeurant plus près les uns des autres pour échapper aux désavantages de l'isolement. Je ne suis pas de l'avis de ceux qui prétendent si souvent que seules les grandes fermes pourront réussir à l'avenir. A mon sens, les cultivateurs vont revenir aux terres de moindre superficie, et la production du blé dans l'Ouest ne se fera dans des conditions heureuses que si elle est accompagnée d'autres occupations sur la ferme.

L'honorable M. CASGRAIN : Très bien, très bien.

L'honorable M. FORKE : Il y a de belles espérances pour le cultivateur qui exploite, en homme d'affaires, une petite terre, une demi-section, disons, et qui, en sus de la production du blé et autres grains, s'occupe de culture mixte. Nous aurons toujours ce type de ferme au Canada; sans cela, nous serions en mauvaise posture.

J'ai lu quelque chose au sujet de l'exploitation agricole sur une grande échelle en Russie, où l'on emploie même 450 tracteurs sur une ferme, de même qu'une foule d'hommes au printemps et à l'époque des récoltes. Ces hommes, semble-t-il, sont nourris dans des fourgons et couchent sous tente. Les Canadiens verraient-ils avec plaisir des fermes de cette nature dans l'Ouest? Je ne le souhaite pas. Il est à espérer que la culture sera plus intensive dans l'Ouest, et que les habitants de cette région seront plus rapprochés les uns des